

# RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE



Notice : propriétaires

Depuis 2016, le code de la construction et de l'habitation, prévoit que l'installation de la fibre optique, est obligatoire pour toute nouvelle construction, et de la responsabilité du propriétaire.

## **VOS OBLIGATIONS**



Les infrastructures télécom de la parcelle privée doivent être raccordées au fourreau ou au poteau présent dans la voirie.

La prise optique doit être installée dans la maison avec le câble optique jusqu'en limite de propriété.

Le câble optique en limite de propriété doit être raccordé au réseau Val d'Oise Fibre.

### **VOS DEMARCHES**



CONTACTEZ

Val d'Oise Fi

Val d'Oise Fibre au moins 6 mois avant la fin des travaux.

02

#### REMPLISSEZ

le formulaire sur <u>www.valdoisefibre.fr</u> rubrique « nouvelles constructions ».

## **VOTRE VIDEO**





Pour tout savoir sur votre raccordement à la fibre.

Et plus d'informations sur

www.valdoisefibre.fr

#### **QUI SOMMES-NOUS?**

Val d'Oise Fibre est une délégation de Service public à l'initiative du syndicat Val d'Oise Numérique. Société du groupe TDF, Val d'Oise fibre est un opérateur d'infrastructure en charge du déploiement de la fibre optique, à destination des particuliers et des entreprises, sur 116 communes périurbaines du Département.

TDF est une entreprise industrielle privée qui conçoit, déploie et exploite des réseaux et des infrastructures de télécommunication et de diffusion en France métropolitaine et en outre-mer.







